Le traitement par vitamine D est nécessaire dans certaines situations cliniques, pour autant dans la plupart des cas, doser cette vitamine dans le sang n'apporte pas de renseignements utiles pour les professionnels de santé. On assiste toutefois à une augmentation du nombre de dosage sanguins de la vitamine D. Dans ce contexte, la Haute Autorité de Santé (HAS) publie aujourd'hui un état des lieux de l'utilité établie du dosage sanguin de la vitamine D dans la prise en charge des patients.

La HAS a évalué l'utilité de réaliser un examen biologique recherchant la quantité de vitamine D (25 OHD) dans le sang dans différentes situations cliniques pour prévenir, suivre ou traiter des pathologies éventuellement associées. La HAS précise que ce travail

n'a pas porté sur
l'intérêt
d'un traitement par
vitamine D,
ni sur
l
es doses à utiliser.

Doser la vitamine D ne présente aucune utilité démontrée dans un grand nombre de situations cliniques

Les situations cliniques analysées par la HAS et pour lesquelles elle conclut à une absence d'u tilité du dosage
sanguin en vitamine D
sont les suivantes
:
mortalité, chute, performance fonctionnelle, cancer colorectal, cancer du sein, cancer de la prostate, hypertension artérielle, maladies cardiovasculaires, allergie, maladies auto-immunes, diabète de type II, maladie rénale chronique, grossesse, maladies infectieuses, performances cognitives, profil lipidique, mucoviscidose
.
Les données recueillies lors de cette évaluation fondée sur l'analyse de la littérature et la position des experts d'un groupe de travail ne permettent pas de déterminer une
utilité clinique
du
dosage de vitamine
D
.

Concernant les personnes à risque de fracture, la HAS relève une étude suggérant un intérêt du dosa
ge

de la
vitamine D chez les personnes âgées, mais encore trop peu étayé
e
pour
que
la HAS
puisse recommander le dosage
systématique
dans cette situation.

Un dosage à réserver à ce jour à des indications limitées

La HAS recommande de réserver le dosage sanguin de vitamine D au diagnostic de rachitisme
et
d'ostéomalacie,
aux mentions des AMM**
de
s
médicaments de l'ostéoporose
et
à
certaines situations particulières
:
personnes âgées faisant des chutes répétées, suivi ambulatoire de l'adulte transplanté rénal au-delà de 3 mois après transplantation, traitement chirurgical de l'obésité chez l'adulte
.

La nécessité de mener des études, particulièrement dans le cas des personnes à risque de fracture

La HAS recommande donc la réalisation d'études de qualité sur l'utilité du dosage, dans toutes les situations pour lesquelles les données disponibles sont aujourd'hui insuffisantes pour en apporter la
preuve.
Dans
le cas des personnes à
risque de fracture,
la
HAS
recommande des études
visant
notamment
à
confirmer l'existence
d'une valeur seuil utile à la décision thérapeutique.

Consultez les documents en cliqu ant i ci

* La vitamine D est une hormone synthétisée dans l'organisme humain à partir d'un dérivé du cholestérol sous l'action des rayonnements UVB de la lumière. La vitamine D joue un rôle majeur dans la croissance et la minéralis ation osseuse.

** AMM : Autorisation de mise sur le marché